

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**
(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 17
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 7
- Absents : 5

Date de convocation

28/04/2023

Date d'affichage

11/05/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 mai 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de MAI.

Etaient présents (17) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Florian CORDIER, Camille LIARD.

Procurations données (7) :

Gérard GLEIZE donne pouvoir à Julien BOILLOT
Francine COUDON donne pouvoir à Colette ROMANENS
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Camille LIARD
Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Laure THIEBAUT donne pouvoir à Dominique MISCHI
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Florian CORDIER
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI

Absents (5) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Marie-Christine DURAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° D01/2023

Objet : Information sur les décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des décisions prises.

Visas de la Préfecture pour les décisions suivantes :

Décision du Maire N°6 /2023

Objet : Tarification et recouvrement des recettes pour la Baume Color du 25 juin 2023

La Ville organise une Baume Color le dimanche 25 juin 2023. Le tarif est fixé à 10€ pour les adultes et à 5€ pour les moins de 12 ans. Le recouvrement des recettes des inscriptions sera fait par deux mandataires :

- L'Office de Tourisme de Baume les Dames qui encaissera une commission de 0,50€ par billet vendu.
- Le site internet Weezevent qui encaissera une commission de 0,99€ par billet vendu.

Les mandataires transmettront un état des recettes à la Ville de Baume les Dames lors de l'achèvement des ventes. La Ville de Baume les Dames établira alors un titre de recettes correspondant au montant à encaisser. Une convention sera mise en place entre la Ville et chaque mandataire.

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

